

ANNEXES

ANNEXE 1.1 - CONSTITUTION D'UN FCPE OU D'UNE SICAV D'ACTIONNARIAT SALARIÉ

FICHE DE DEMANDE D'AGRÉMENT

(à remplir en 2 exemplaires)

◆ IDENTIFICATION DE L'OPCVM

- 1 Ce dossier fait-il suite à un dossier ayant fait l'objet d'un rejet par l'AMF d'une caducité en raison du non-renvoi dans les délais d'éléments complémentaires demandés ? non oui
- Dans l'affirmative, numéro du dossier AMF :
- 2 Quelle est la forme juridique de l'OPCVM ? FCPE régi par l'article L. 214-39
 FCPE régi par l'article L. 214-40
 SICAVAS régie par l'article L. 214-40-1
- 3 S'il s'agit d'une SICAVAS, est-elle autogérée ? non oui
- 4 S'agit-il d'un OPCVM à compartiment ? non oui
- 5 Si oui, la demande d'agrément porte-t-elle sur : l'OPCVM de tête
- si oui, lister les compartiments **(en annexe de la fiche d'agrément)**
- ajout d'un compartiment d'OPCVM
- préciser alors le nom de l'OPCVM de tête / de rattachement :
- 6 S'agit-il d'un OPCVM (ou d'un compartiment) nourricier ? non oui
- si oui, préciser le nom du maître :
- 7 L'OPCVM (ou le compartiment) comporte-t-il des catégories de parts ? non oui
- 8 Dénomination de l'OPCVM :
- 9 Nom du dépositaire :
- 10 Nom de la société de gestion :
- 11 Contrôleur légal des comptes titulaire et signataire :
- 12 Teneur(s) de compte conservateur :
- 13 L'OPCVM bénéficie-t-il d'une garantie ou d'une protection ? non oui
- 14 Classification de l'OPCVM :
- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Actions françaises <input type="checkbox"/> Actions de pays de la zone euro <input type="checkbox"/> Actions des pays de la Communauté européenne <input type="checkbox"/> Actions internationales <input type="checkbox"/> Diversifiés <input type="checkbox"/> Obligations et autres titres de créance libellés en euro <input type="checkbox"/> Obligations et autres titres de créance internationaux <input type="checkbox"/> Monétaires euro <input type="checkbox"/> Monétaires à vocation internationale | <input type="checkbox"/> FCPE ou SICAVAS à formule <input type="checkbox"/> Investis en titres cotés de l'entreprise <input type="checkbox"/> Investis en titres non cotés de l'entreprise <input type="checkbox"/> Investis en titres cotés et/ou non cotés de l'entreprise <input type="checkbox"/> Investis à moins d'un tiers en titres cotés de l'entreprise <input type="checkbox"/> Investis à moins d'un tiers en titres non cotés de l'entreprise <input type="checkbox"/> Investis à moins d'un tiers en titres cotés et/ou non cotés de l'entreprise |
|---|---|
- 15 Destination de l'OPCVM : Individualisé
 Individualisé de groupe
 Multi-entreprises

- 16 Origine des versements :
- Accord de participation passé le : /..... /..... [Préciser la date]
 - PEE/PEG établi le : /..... /..... [Préciser la date]
 - PEI établi le : /..... /..... [Préciser la date]
 - PERCO établi le : /..... /..... [Préciser la date]
 - PERCOI établi le : /..... /..... [Préciser la date]
 - CCB
 - Transfert
 - Titres de l'entreprise acquis directement par les souscripteurs
- 17 Délégation(s) (OPCVM compartiment(s) concerné(s))
- Gestion financière : Établissement :
- Gestion administrative : Établissement :
- Gestion comptable : Établissement :
- Nom de l'établissement assurant la conservation des actifs par délégation du dépositaire :
- 18 S'agit-il d'un fonds relais ? oui non
- Si oui, nom de l'OPCVM d'actionnariat salarié dans lequel il a vocation à fusionner :
- Date d'effet de l'opération de fusion envisagée :/...../.....

◆ IDENTIFICATION DE LA GESTION

- 1 Titres et instruments utilisés :
- Actions de l'entreprise
 - Obligations de l'entreprise
 - Actions françaises et assimilées
 - Obligations françaises et assimilées
 - Valeurs étrangères
 - OPCVM relevant des articles R. 214-1-1 à R. 214-18 et des articles R. 214-25 et R. 214-26 du code monétaire et financier
 - TCN
 - SCR
 - Marchés à terme
 - Marchés conditionnels
 - Contrats d'échange
 - Emprunts de titres
 - Prêts de titres
 - Emprunts d'espèces
 - Entreprise solidaires
 - FCPR / FCPI
- 2 Caractéristiques des titres de l'entreprise investis au sein de l'OPCVM : Titres de l'entreprise Titres d'une entreprise qui lui est liée

Compléter le tableau suivant :

| Catégorie de titres | Non admis aux négociations sur un marché réglementé | Admis aux négociations sur un marché réglementé | | | Admis aux négociations sur un marché réglementé étranger |
|--|---|---|----|----|--|
| | | PM | SM | NM | |
| | | | | | Place : Marché : |
| Actions | | | | | |
| Obligations | | | | | |
| Autres titres donnant accès au capital | | | | | |
| Obligations classiques | | | | | |
| Autres titres de créance | | | | | |

- 3 Si l'investissement en titres de l'entreprise est en titres d'une entreprise liée à celle-ci, préciser les caractéristiques de l'entreprise qui lui est liée :

Nom de l'entreprise :

Adresse :

Catégorie de titres :

- Admis aux négociations sur un marché réglementé
 Non admis aux négociations sur un marché réglementé

Marché :

Place de cotation :

- 4 Tiers de titres liquides : non oui

Mécanisme garantissant la liquidité (*le cas échéant*) :

Nom de la société garante :

Adresse :

Modalités :

- 5 OPCVM garanti ou assorti d'une protection :

Nature de la garantie :

Modalités :

Établissement garant :

◆ MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT DE L'OPCVM

- 1 Affectation des revenus : Revenus réinvestis
 Revenus distribués
 Revenus affectés à un autre FCPE (ou SICAVAS)
- 2 Modalités de souscription : Apport de titres
 Numéraires
- 3 Commissions, frais, honoraires :
- Commission de souscription : % À la charge de l'entreprise
 À la charge du porteur de parts (ou actionnaire)
- Commission de rachat : % À la charge de l'entreprise
 À la charge du porteur de parts (ou actionnaire)
- Commission d'arbitrage : % ou € À la charge de l'entreprise
 À la charge des porteurs de parts (ou actionnaire)
- Frais de fonctionnement et de gestion : %
- Frais de fonctionnement et de gestion indirects :
- Autres (*Préciser*) :
- 4 Valeur liquidative :
- Périodicité de calcul :
- Méthode retenue pour l'évaluation des titres non cotés de l'entreprise :
- Actions :
- Obligations :

5 Souscriptions / Rachats :

Valeur initiale de la part ou de l'action : €

- Modalités de rachat : En numéraire
 En actions de l'entreprise
 En numéraire et en actions de l'entreprise

6 Modalités de calcul du ratio d'engagement pour les OPCVM concernés¹

- Méthode linéaire Méthode probabiliste en VaR absolue sans dérogation de seuil
 Méthode probabiliste en VaR relative Méthode probabiliste en VaR absolue avec dérogation de seuil

7 La société de gestion souhaite attirer l'attention de l'AMF sur les spécificités suivantes² de l'OPCVM faisant l'objet de la présente demande d'agrément :

1. Les OPCVM classifiés « OPCVM à formule » et les FCPE et SICAVAS investis en titres de l'entreprise ne sont pas concernés.

2. Ces spécificités peuvent concerner des modalités de fonctionnement particulières (conditions de fonctionnement ou de suspension des souscriptions et rachats, régime de frais atypique, ...), l'utilisation de dérogations spécifiques (absence d'indépendance entre les compartiments, ...), l'utilisation d'instruments financiers ou de techniques de gestion particulières, etc. La société de gestion de portefeuille indique les spécificités de l'OPCVM proposé à l'agrément notamment vu les caractéristiques de cet OPCVM par rapport aux OPCVM gérés par la société de gestion de portefeuille.

◆ FICHE COMPLÉTÉE PAR :

Nom du correspondant :

Société :

Tél : Adresse e-mail :@..... Télécopie :

Nom du responsable du correspondant :

Fonction :

Adresse postale de la société en charge du dossier :

Complément d'adresse :

Code postal : Ville : Pays :

Tél : Adresse e-mail :@..... Télécopie :

Concernant une SICAVAS :

Adresse postale de la SICAVAS :

Complément d'adresse :

Code postal : Ville : Pays :

Tél : Télécopie :

Adresse e-mail : (obligatoire si la SICAVAS est autogérée) :@.....

◆ PIÈCES JOINTES

| Création : pièces à fournir obligatoirement | |
|---|--|
| <p>Pour tous les OPCVM</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Le prospectus complet <p>À des fins de contrôle de l'information délivrée aux investisseurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Le projet de notice d'information <input type="checkbox"/> Le projet de règlement ou de statuts <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> L'attestation prévue à l'annexe 1.1 bis de l'instruction n° 2005-05 <input type="checkbox"/> Si l'OPCVM est un fonds à formule : supports commerciaux relatif à l'OPCVM <p>Pour les OPCVM investis en titres non négociés sur un marché réglementé :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Le projet de contrat de liquidité <input type="checkbox"/> Le rapport de l'expert sur l'évaluation des titres non cotés <input type="checkbox"/> Le pacte d'actionnaire, le cas échéant <input type="checkbox"/> Pour les OPCVM investissant en titres de l'entreprise non admis sur un marché réglementé : les 3 derniers comptes annuels certifiés et approuvés de l'entreprise émettrice des titres lorsqu'ils existent, les statuts de l'entreprise et un extrait K.bis <p>Pour les OPCVM calculant le ratio d'engagement en utilisant la méthode probabiliste en VaR absolue et demandant une dérogation au seuil à 5 % de l'actif net</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Note technique motivant la demande (II de l'article 411-44-5 du règlement général de l'AMF) et précisant le seuil de VaR demandé | <p>Par ailleurs, les documents suivants sont tenus à la disposition de l'AMF et ne sont donc pas transmis :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Acceptation du dépositaire <input type="checkbox"/> Acceptation de l'éventuel délégataire administratif <input type="checkbox"/> Acceptation de l'éventuel délégataire comptable <input type="checkbox"/> En cas de délégation financière, acceptation du délégataire financier, convention ou projet de convention de délégation financière <input type="checkbox"/> Programme de travail du commissaire aux comptes et budget <input type="checkbox"/> L'éventuelle convention de conservation des titres <input type="checkbox"/> Accords de participation et/ou règlement du PEE <input type="checkbox"/> L'éventuel contrat de garantie <input type="checkbox"/> Le cahier des charges adapté du dépositaire ou la convention d'échange d'information, le cas échéant <input type="checkbox"/> Copie de la résolution de l'assemblée générale et copie des décisions du conseil d'administration ayant décidé l'opération, le cas échéant. |

Par ailleurs, la société de gestion doit fournir tout document de nature à faciliter l'instruction du dossier. À ce titre, lorsque l'OPCVM utilise un nouvel instrument financier ou une technique de gestion particulière, elle doit envoyer une note motivée sur la conformité (juridique, comptable, ratios, ...) à la réglementation.

**ANNEXE 2 - FICHE D'AGRÈMENT EN CAS DE MODIFICATIONS SOUMISES À AGRÈMENT DE L'AMF
D'UN OPCVM OU D'UN COMPARTIMENT D'OPCVM**

FICHE D'AGRÈMENT DE MUTATION D'OPCVM D'ÉPARGNE SALARIALE

(à remplir en 2 exemplaires)

PARTIE A - OPÉRATION DE MUTATION

Ce dossier fait-il suite à un dossier ayant fait l'objet d'un rejet par l'AMF d'une caducité en raison du non-renvoi dans les délais d'éléments complémentaires demandés ? non oui

Dans l'affirmative, numéro du dossier AMF :

◆ L'OPCVM ou un des OPCVM de la mutation

(Si plusieurs OPCVM sont concernés par la mutation, remplir le tableau récapitulatif 1)

Code ISIN : FR

Numéro d'agrément :

Dénomination de l'OPCVM :

Nom de la société de gestion :

Type d'opération : Fusion par apport d'actifs Mutation simple
 Liquidation Scission
 Fusion / Absorption Autres

◆ INFORMATIONS

Date d'effet de la mutation envisagée :(à remplir obligatoirement)

(Ne remplir que les cases concernées par la mutation)

| | Avant modification | Après modification |
|--|--------------------|--------------------|
| Société de gestion | | |
| Dépositaire | | |
| Délégation financière | | |
| Commissaire aux comptes | | |
| Modification du profil rendement/risque | | |
| Garantie et caractéristique | | |
| Création ou suppression de parts | | |
| Transformation du compartiment ou modification de la tête | | |
| Transformation d'un OPCVM à compartiments en OPCVM non compartimenté | | |
| Transformation en nourricier ou modification du maître | | |
| Transformation d'un OPCVM nourricier en OPCVM non nourricier | | |
| Transformation d'un OPCVM régi par l'article L. 214-39 en OPCVM régi par l'article L. 214-40 du code monétaire et financier ou inversement | | |

◆ FICHE COMPLÉTÉE PAR :

Nom du correspondant :

Société :

Tél : Adresse e-mail :@..... Télécopie :

Nom du responsable du correspondant :

Fonction :

Adresse postale de la société en charge du dossier :

Complément d'adresse :

code postal : Ville : Pays :

Tél : Adresse e-mail :@..... Télécopie :

◆ PIÈCES JOINTES

| Opération de mutation | |
|--|--|
| <p><input type="checkbox"/> Nouveau prospectus complet (notice d'information et règlement ou statuts) avec modifications mises en évidence</p> <p><input type="checkbox"/> Projet d'information aux porteurs de parts / ou attestation relative à l'accord des porteurs et liste des porteurs de parts (ou actionnaires)</p> <p><input type="checkbox"/> Pièces justifiant la (les) transformation(s) à lister</p> <p>NB : en cas de transformations affectant un nombre important d'OPCVM mais ayant un impact simple sur les prospectus (par exemple, changement de dépositaire), la société de gestion peut prendre contact avec l'AMF afin de convenir d'un allègement des pièces à fournir.</p> <p>Les pièces suivantes sont tenues à disposition de l'AMF et ne sont donc pas fournies dans le dossier :</p> <p><input type="checkbox"/> Acceptation du dépositaire</p> <p><input type="checkbox"/> Procès-verbal du conseil de surveillance</p> | <p>Pour les OPCVM calculant le ratio d'engagement en utilisant la méthode probabiliste en VaR absolue et demandant une dérogation au seuil à 5 % de l'actif net</p> <p><input type="checkbox"/> Note technique motivant la demande (II de l'article 411-44-5 du règlement général de l'AMF) et précisant le seuil de VaR demandé</p> |

| Pièces supplémentaires pour les opération de fusion/scission | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Prospectus complet à jour des OPCVM ou compartiments concernés <input type="checkbox"/> Décision des organes de direction <input type="checkbox"/> Projet d'information aux souscripteurs / ou accord des porteurs ou actionnaires avec en annexe un tableau comparatif reprenant les différentes caractéristiques des OPCVM <input type="checkbox"/> Graphiques comparatifs de l'évolution des valeurs liquidatives sur la durée de placement recommandée sans être inférieure à un an <input type="checkbox"/> Pièces concernant la fusion-scission-absorption : note technique pour les cas particuliers (fusion maître et nourriciers, compatibilité des actifs, illiquidité de certains titres, ...) | <p>Les pièces et informations suivantes sont tenues à disposition de l'AMF et ne sont donc pas fournies dans le dossier :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Acceptation du dépositaire <input type="checkbox"/> Pour les SICAVAS, projet et date de l'insertion au <i>BALO</i> <input type="checkbox"/> Pour les SICAVAS, projet de traité de fusion conforme à l'article 411-20 du règlement général de l'AMF <input type="checkbox"/> Calendrier de fusion |

| Pièces supplémentaires pour les opérations de dissolution du FCP | Pièces supplémentaires pour les opérations de dissolution de la SICAV |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Rapport du commissaire aux comptes (communiqué ultérieurement) <input type="checkbox"/> Information des porteurs de parts, le cas échéant <input type="checkbox"/> Dans le cas d'arrivée à l'échéance de la garantie, données chiffrées permettant de justifier le respect de la garantie <p>La preuve de l'acceptation du dépositaire est tenue à disposition de l'AMF</p> | <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Copie du procès-verbal du conseil d'administration <input type="checkbox"/> Copie du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire <input type="checkbox"/> Rapport du commissaire aux comptes (communiqué ultérieurement) <input type="checkbox"/> Information des actionnaires <input type="checkbox"/> Dans le cas d'arrivée à l'échéance de la garantie, données chiffrées permettant de justifier le respect de la garantie <p>La preuve de l'acceptation du dépositaire est tenue à disposition de l'AMF</p> |

Par ailleurs, la société de gestion doit fournir tout document de nature à faciliter l'instruction du dossier. À ce titre, lorsque l'OPCVM utilise un nouvel instrument financier ou une technique de gestion particulière, elle doit envoyer une note motivée sur la conformité (juridique, comptable, ratios, ...) à la réglementation.

| |
|------------------------------------|
| PARTIE B - CRÉATION D'OPCVM |
|------------------------------------|

(Formulaire à remplir pour chaque OPCVM créé dans la transformation - peut être remplacé par le formulaire de création par analogie)

◆ IDENTIFICATION DE L'OPCVM

- 1 Ce dossier fait-il suite à un dossier ayant fait l'objet d'un rejet par l'AMF d'une caducité en raison du non-renvoi dans les délais d'éléments complémentaires demandés ? non oui
- Dans l'affirmative, numéro du dossier AMF :
- 2 Quelle est la forme juridique de l'OPCVM ? FCPE régi par l'article L. 214-39
 FCPE régi par l'article L. 214-40
 SICAVAS régie par l'article L. 214-40-1
- 3 S'il s'agit d'une SICAVAS, est-elle autogérée ? non oui
- 4 S'agit-il d'un OPCVM à compartiment ? non oui
- 5 Si oui, la demande d'agrément porte-t-elle sur : l'OPCVM de tête
- si oui, lister les compartiments (**en annexe de la fiche d'agrément**)
- ajout d'un compartiment d'OPCVM
- préciser alors le nom de l'OPCVM de tête / de rattachement :
- 6 S'agit-il d'un OPCVM (ou d'un compartiment) nourricier ? non oui
- si oui, préciser le nom du maître :
- 7 L'OPCVM (ou le compartiment) comporte-t-il des catégories de parts ? non oui
- 8 Dénomination de l'OPCVM :
- 9 Nom du dépositaire :
- 10 Nom de la société de gestion :
- 11 Contrôleur légal des comptes titulaire et signataire :
- 12 Teneur(s) de compte conservateur :
- 13 L'OPCVM bénéficie-t-il d'une garantie ou d'une protection ? non oui
- 14 Classification de l'OPCVM :
- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Actions françaises <input type="checkbox"/> Actions de pays de la zone euro <input type="checkbox"/> Actions des pays de la Communauté européenne <input type="checkbox"/> Actions internationales <input type="checkbox"/> Diversifiés <input type="checkbox"/> Obligations et autres titres de créance libellés en euro <input type="checkbox"/> Obligations et autres titres de créance internationaux <input type="checkbox"/> Monétaires euro <input type="checkbox"/> Monétaires à vocation internationale | <input type="checkbox"/> FCPE ou SICAVAS à formule <input type="checkbox"/> Investis en titres cotés de l'entreprise <input type="checkbox"/> Investis en titres non cotés de l'entreprise <input type="checkbox"/> Investis en titres cotés et/ou non cotés de l'entreprise <input type="checkbox"/> Investis à moins d'un tiers en titres cotés de l'entreprise <input type="checkbox"/> Investis à moins d'un tiers en titres non cotés de l'entreprise <input type="checkbox"/> Investis à moins d'un tiers en titres cotés et/ou non cotés de l'entreprise |
|---|---|
- 15 Destination de l'OPCVM : Individualisé
 Individualisé de groupe
 Multi-entreprises

- 16 Origine des versements :
- Accord de participation passé le : /..... /..... [Préciser la date]
 - PEE/PEG établi le : /..... /..... [Préciser la date]
 - PEI établi le : /..... /..... [Préciser la date]
 - PERCO établi le : /..... /..... [Préciser la date]
 - PERCOI établi le : /..... /..... [Préciser la date]
 - CCB
 - Transfert
 - Titres de l'entreprise acquis directement par les souscripteurs

17 Délégation(s) [OPCVM compartiment(s) concerné(s)]

Gestion financière : Établissement :

Gestion administrative : Établissement :

Gestion comptable : Établissement :

Nom de l'établissement assurant la conservation des actifs par délégation du dépositaire :

◆ IDENTIFICATION DE LA GESTION

1 Titres et instruments utilisés :

- Actions de l'entreprise
- Obligations de l'entreprise
- Actions françaises et assimilées
- Obligations françaises et assimilées
- Valeurs étrangères
- OPCVM relevant des articles R. 214-1-1 à R. 214-18 et des articles R. 214-25 et R. 214-26 du code monétaire et financier
- TCN
- SCR
- Marchés à terme
- Marchés conditionnels
- Contrats d'échange
- Emprunts de titres
- Prêts de titres
- Emprunts d'espèces
- Entreprise solidaires
- FCPR / FCPI

- 2 Caractéristiques des titres de l'entreprise investis au sein de l'OPCVM :
- Titres de l'entreprise
 - Titres d'une entreprise qui lui est liée

Compléter le tableau suivant :

| Catégorie de titres | Non admis aux négociations sur un marché réglementé | Admis aux négociations sur un marché réglementé | | | Admis aux négociations sur un marché réglementé étranger |
|--|---|---|----|----|--|
| | | PM | SM | NM | |
| | | | | | Place : Marché : |
| Actions | | | | | |
| Obligations | | | | | |
| Autres titres donnant accès au capital | | | | | |
| Obligations classiques | | | | | |
| Autres titres de créance | | | | | |

- 3 Si l'investissement en titres de l'entreprise est en titres d'une entreprise liée à celle-ci, préciser les caractéristiques de l'entreprise qui lui est liée :

Nom de l'entreprise :

Adresse :

Catégorie de titres :

- Admis aux négociations sur un marché réglementé
 Non admis aux négociations sur un marché réglementé

Marché :

Place de cotation :

- 4 Tiers de titres liquides : non oui

Mécanisme garantissant la liquidité (le cas échéant) :

Nom de la société garante :

Adresse :

Modalités :

- 5 OPCVM garanti ou assorti d'une protection :

Nature de la garantie :

Modalités :

Établissement garant :

◆ MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT DE L'OPCVM

- 1 Affectation des revenus : Revenus réinvestis
 Revenus distribués
 Revenus affectés à un autre FCPE (ou SICAVAS)

- 2 Modalités de souscription : Apport de titres
 Numéraires

- 3 Commissions, frais, honoraires :

→ Commission de souscription : % À la charge de l'entreprise
 À la charge du porteur de parts (ou actionnaire)

→ Commission de rachat : % À la charge de l'entreprise
 À la charge du porteur de parts (ou actionnaire)

→ Commission d'arbitrage : % ou € À la charge de l'entreprise
 À la charge des porteurs de parts (ou actionnaire)

→ Frais de fonctionnement et de gestion : %

→ Frais de fonctionnement et de gestion indirects :

→ Autres (Préciser) :

- 4 Valeur liquidative :

Périodicité de calcul :

Méthode retenue pour l'évaluation des titres non cotés de l'entreprise :

Actions :

Obligations :

5 Souscriptions / Rachats :

Valeur initiale de la part ou de l'action : €

- Modalités de rachat :
- En numéraire
 - En actions de l'entreprise
 - En numéraire et en actions de l'entreprise

6 Modalités de calcul du ratio d'engagement pour les OPCVM concernés ⁽¹⁾

- Méthode linéaire
- Méthode probabiliste en VaR absolue sans dérogation de seuil
- Méthode probabiliste en VaR relative
- Méthode probabiliste en VaR absolue avec dérogation de seuil

7 La société de gestion souhaite attirer l'attention de l'AMF sur les spécificités suivantes² de l'OPCVM faisant l'objet de la présente demande d'agrément :

1. Les OPCVM classifiés « OPCVM à formule » et les FCPE et SICAVAS investis en titres de l'entreprise ne sont pas concernés.

2. Ces spécificités peuvent concerner des modalités de fonctionnement particulières (conditions de fonctionnement ou de suspension des souscriptions et rachats, régime de frais atypique, ...), l'utilisation de dérogations spécifiques (absence d'indépendance entre les compartiments, ...), l'utilisation d'instruments financiers ou de techniques de gestion particulières, etc. La société de gestion de portefeuille indique les spécificités de l'OPCVM proposé à l'agrément notamment vu les caractéristiques de cet OPCVM par rapport aux OPCVM gérés par la société de gestion de portefeuille.

◆ FICHE COMPLÉTÉE PAR :

Nom du correspondant :

Société :

Tél : Adresse e-mail :@..... Télécopie :

Nom du responsable du correspondant :

Fonction :

Adresse postale de la société en charge du dossier :

Complément d'adresse :

code postal : Ville : Pays :

Tél : Adresse e-mail :@..... Télécopie :

Concernant une SICAVAS :

Adresse postale de la SICAVAS :

Complément d'adresse :

code postal : Ville : Pays :

Tél : Télécopie :

Adresse e-mail : (obligatoire si la SICAVAS est autogérée) :@.....

◆ PIÈCES JOINTES

| Création : pièces à fournir obligatoirement | |
|---|--|
| <p>Pour tous les OPCVM</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Le prospectus complet <p>À des fins de contrôle de l'information délivrée aux investisseurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Le projet de notice d'information <input type="checkbox"/> Le projet de règlement ou de statuts <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> L'attestation prévue à l'annexe 1.1 bis de l'instruction n° 2005-05 <input type="checkbox"/> Si l'OPCVM est un fonds à formule : supports commerciaux relatif à l'OPCVM <p>Pour les OPCVM investis en titres non négociés sur un marché réglementé :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Le projet de contrat de liquidité <input type="checkbox"/> Le rapport de l'expert sur l'évaluation des titres non cotés <input type="checkbox"/> Le pacte d'actionnaire, le cas échéant <input type="checkbox"/> Pour les OPCVM investissant en titres de l'entreprise non admis sur un marché réglementé : les 3 derniers comptes annuels certifiés et approuvés de l'entreprise émettrice des titres lorsqu'ils existent, les statuts de l'entreprise et un extrait k.bis <p>Pour les OPCVM calculant le ratio d'engagement en utilisant la méthode probabiliste en VaR absolue et demandant une dérogation au seuil à 5 % de l'actif net</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Note technique motivant la demande (II de l'article 411-44-5 du règlement général de l'AMF) et précisant le seuil de VaR demandé | <p>Par ailleurs, les documents suivants sont tenus à la disposition de l'AMF et ne sont donc pas transmis :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Acceptation du dépositaire <input type="checkbox"/> Acceptation de l'éventuel délégataire administratif <input type="checkbox"/> Acceptation de l'éventuel délégataire comptable <input type="checkbox"/> En cas de délégation financière, acceptation du délégataire financier, convention ou projet de convention de délégation financière <input type="checkbox"/> Programme de travail du commissaire aux comptes et budget <input type="checkbox"/> L'éventuelle convention de conservation des titres <input type="checkbox"/> Accords de participation et/ou règlement du PEE <input type="checkbox"/> L'éventuel contrat de garantie <input type="checkbox"/> Le cahier des charges adapté du dépositaire ou la convention d'échange d'information, le cas échéant <input type="checkbox"/> Copie de la résolution de l'assemblée générale et copie des décisions du conseil d'administration ayant décidé l'opération, le cas échéant. |

Par ailleurs, la société de gestion doit fournir tout document de nature à faciliter l'instruction du dossier. À ce titre, lorsque l'OPCVM utilise un nouvel instrument financier ou une technique de gestion particulière, elle doit envoyer une note motivée sur la conformité (juridique, comptable, ratios, ...) à la réglementation.

ANNEXE 3 - FICHE COMPLÉMENTAIRE POUR TOUT TYPE D'AGRÉMENT

FICHE D'AGRÉMENT À LA SUITE D'UNE DEMANDE D'INFORMATION COMPLÉMENTAIRE

(à remplir en 2 exemplaires)

◆ NUMÉRO DU DOSSIER AMF :

code ISIN : FR
 ou
 code AMF :

 FCPE SICAVAS

Dénomination de l'OPCVM :

Nom de la société de gestion :

Type de l'opération : Mutation simple Fusion par apport d'actifs
 Création initiale Liquidation
 Création initiale par analogie Fusion / Absorption
 Autres Scission

◆ INFORMATIONS

Nouvelle date d'effet de la mutation :

Agent AMF en charge du dossier :

Liste des documents communiqués en réponse à la demande de l'AMF :

| |
|--|
| |
|--|

